



EAGLE-CÔTE D'IVOIRE



RAPPORT ANNUEL 2025

BREF RESUME

Le projet EAGLE-Côte d'Ivoire continue sa lutte contre le trafic des espèces protégées. En 2025, le projet a assisté les autorités ivoiriennes sur cinq (05) affaires (saisies et/ou arrestations de présumés trafiquants) liées au trafic des espèces sauvages.

Au total, dix (10) trafiquants ont été interpellés sur l'étendue du territoire avec plus de 40 kg d'ivoire d'éléphants, six (06) crânes de panthères et sept (07) peaux de panthères. Les produits fauniques saisis au cours de l'année 2025 proviennent essentiellement du Burkina-Faso, du Libéria et du Ghana, des pays frontaliers à la Côte d'Ivoire. Le pays serait à la fois un marché local et une zone de transit. Les produits fauniques s'échangeraient en petites quantités sur le territoire, mais également en grosses quantités à l'export, avec des réseaux bien implantés.

L'équipe de EAGLE-Côte d'Ivoire a multiplié ses efforts entamés au cours de l'année 2025 en vue d'améliorer son professionnalisme à la suite de nouvelles directives, recommandations et propositions en collaboration avec l'Unité de Coordination Centrale (CCU) d'EAGLE. De grandes stratégies d'enquêtes ont été élaborées conduisant à des résultats probants au cours de l'année.

EAGLE-Côte d'Ivoire dont l'objectif visé est la dissuasion contre le commerce illégal d'espèces sauvages, et d'activités criminelles connexes, y compris la corruption, cherche aussi à révolutionner les mentalités et à changer le paradigme international actuel. Dans cette veine, les publications des pièces médiatiques ont été plus ou moins permanentes en vue de sensibiliser l'opinion publique sur la protection des espèces intégralement protégées en Côte d'Ivoire et dans la sous-région ouest africaine.

Au total 191 pièces médiatiques ont été diffusées. La sensibilisation aux changements de comportements a été également l'un des volets sur lequel EAGLE Côte d'Ivoire s'est appesanti courant 2025. Le projet a de ce fait pris part à deux ateliers de formation organisés à l'endroit des Officiers de polices judiciaires (OPJ) à Guiglo au mois de janvier et à Abengourou au mois d'octobre. L'objectif étant de sensibiliser les OPJ sur l'ampleur du trafic des espèces fauniques, les techniques d'investigations, les techniques de dissimulation et identifications des produits fauniques.

Le présent rapport sera l'exposé de l'aperçu général des activités menées au cours de l'année 2025 du projet EAGLE-Côte d'Ivoire, suivi d'un déroulement détaillé de ces activités et les résultats obtenus.

ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE EAGLE-CÔTE D'IVOIRE, RAPPORT ANNUEL 2025

Vue d'ensemble

Investigations

Le département d'investigation a au cours de l'année 2025 a mené 213 missions d'enquête dans 31 régions que compte le pays et identifié 348 trafiquants d'espèces protégées. Le réseau d'informateurs se constitue peu à peu et devant permettre à avoir de bons résultats à venir.

Opérations

Cinq (05) opérations d'arrestations ont été réalisées au cours de l'année 2025 dans les régions du Tchologo, du Boukani, du Gontougo, du Gbèkè et du Loh Djiboua. Au total, dix (10) trafiquants ont été mis aux arrêts.

- **La première opération s'est déroulée le vendredi 24 janvier 2025 à Ferkessédougou**, localité située au nord de la Côte d'Ivoire. Deux présumés trafiquants d'ivoires d'éléphants furent interpellés avec en leur possession quatre défenses d'ivoires d'éléphants dissimulées dans un sac de voyage.

L'arrestation fût possible grâce au fruit de la collaboration entre l'Unité de lutte contre la Criminalité Transnationale Organisée (UCT), la Direction de la Police forestière et de l'Eau du Ministère des Eaux et Forêts (DPFE-MINEF) et EAGLE-Côte d'Ivoire dont ils ont bénéficié une assistance technique.

- **La seconde opération s'est effectuée le jeudi 13 mars 2025 à Bouna**, localité située au nord-est de la Côte d'Ivoire. Ce jour-là, deux présumés trafiquants d'animaux furent mis aux arrêts avec trois peaux de panthères et des morceaux de peaux de plusieurs espèces fauniques. La première personne fut interpellée au moment où il s'appêtait à écouler deux peaux de panthères dans une enceinte de la ville. Et la deuxième personne au marché de la ville lors de la perquisition qui a permis de saisir une peau de panthère juvénile et des morceaux de peaux de plusieurs espèces fauniques.

Les arrestations furent possibles grâce au fruit de la collaboration entre l'UCT, la DPFE-MINEF et EAGLE-Côte d'Ivoire dont ils ont bénéficié l'assistance technique.

- **La troisième opération s'est déroulée le jeudi 23 avril 2025, à Bondoukou**, localité située au nord-est de la Côte d'Ivoire. Ce jour-là, deux présumés trafiquants d'animaux furent mis aux arrêts à Bondoukou, avec trois peaux de panthères et deux crânes de

panthères. L'arrestation fût possible grâce au fruit de la collaboration entre l'UCT, la DPFE-MINEF et EAGLE-Côte d'Ivoire, dont ils ont bénéficié de l'assistance technique.

La quatrième opération s'est tenue le jeudi 12 juin 2025 à Bouaké, la deuxième grande ville du pays. Ce jour-là, deux présumés trafiquants d'animaux furent mis aux arrêts. Ils avaient en leur possession deux peaux de panthères, quatre têtes de vautours et ses huit pattes qu'ils tentaient de vendre dans une enceinte de la ville. L'arrestation furent possible grâce au fruit de la collaboration entre l'UCT, la DPFE-MINEF et EAGLE-Côte d'Ivoire, dont ils ont bénéficié de l'assistance technique.

- La cinquième opération s'est déroulée le mardi 09 septembre 2025 à Divo, localité située au sud-ouest de la Côte d'Ivoire avec l'interpellation de deux présumés trafiquants opérant dans le commerce illégal de l'ivoire. La première personne fût interpellée au moment où elle marchandait une pointe d'ivoire de **32 kg** dans une enceinte de la ville. La seconde personne quant à elle fût interpellée quelques heures plus tard à la gare de taxis communaux de Divo. Les arrestations furent possibles grâce au fruit de la collaboration entre l'UCT, la DPFE-MINEF et EAGLE-Côte d'Ivoire, dont ils ont bénéficié de l'assistance technique.

Légal

EAGLE-Côte d'Ivoire a fourni une assistance juridique pour les cinq cas d'arrestation au cours de l'année 2025 et a suivi avec diligence les dossiers en instruction.

Le département légal s'est également rendu à Soubré du 12 au 14 Novembre 2025 pour connaître la suite des affaires Wongui Zozo Freddy et Gogoua Guihinou Christian interpellés pour trafic de peaux de panthères et Kouassi Kouamé Ferdinand et Yao Kouassi Marius pour trafic d'ivoire d'éléphants.

Le département a rendu visite en prison au Pôle Pénitentiaire d'Abidjan de N'Zué Kouakou Kan Thomas et Sawadogo Alassane le 11 Novembre 2025 et de Guebre Paul et Kabore Zakaria le, 26 Novembre 2025.

Le département légal a suivi l'affaire au pôle pénal et financier des deux présumés trafiquants de peaux de panthères interpellés le 12 juin 2025 à Bouaké.

Le départ légal a rendu visite aux détenus SORO FATOGOMA et BARRY ABDOUL KARIM, plus précisément au Pôle Pénitentiaire d'Abidjan. Ils avaient été interpellés à Ferkessédougou le 23 avril 2025 à Bondoukou avec trois peaux de panthères et deux crânes de panthères.

Le département légal a suivi l'affaire des deux trafiquants de panthères interpellés le 24 avril 2025 à Bondoukou. L'affaire a été mise en instruction.

Le département légal a suivi l'affaire portant sur les deux (02) trafiquants d'ivoires d'éléphant interpellés à Ferkessédougou le 24 janvier 2025. L'affaire est en instruction au pôle pénale et financier.

Le département légal a suivi l'affaire en instruction des 4 présumés trafiquants d'ivoires sculptés interpellés le 29 novembre à Abidjan.

Le département légal a suivi l'affaire en instruction du présumé trafiquant de peaux de panthères interpellé le 7 mars 2024 à Soubré.

Le département a aussi suivi l'affaire en instruction au pôle pénal et économique des quatre trafiquants d'ivoires d'éléphants interpellés à Gabiadji le 04 mars 2024.

Il a également suivi l'affaire en instruction au pôle pénal et économique du présumé trafiquant de deux peaux de panthères interpellé le 19 juin 2024 à Man.

Le Légal a aussi suivi l'affaire en instruction des deux présumés trafiquants interpellés le 16 septembre 2024.

Le département légal a suivi également les affaires en instruction au tribunal de Soubré. Ces affaires concernent les deux présumés trafiquants interpellés le 8 novembre 2024 à Soubré pour trafic de deux pointes d'ivoires d'éléphant et l'opération à Abidjan portant sur l'interpellation de quatre (04) personnes pour trafic de pièces d'ivoires sculptées.

Médias

Au total 191 publications ont été publiées dans la presse locale. Les publications avaient pour but de sensibiliser les populations sur les dangers liés au trafic d'espèces protégées.

RAPPORT NARRATIF

Ce rapport couvre l'année 2025 et se concentre sur les progrès réalisés dans les activités des différents départements : enquêtes, opérations, juridique, médias. Les stratégies peaufinées pour réussir à avoir un impact sur les opérations de criminalité faunique liée aux espèces sauvages protégées en Côte d'Ivoire, les progrès dans les relations avec le gouvernement ivoirien, organismes non gouvernementaux frères pour conjuguer nos efforts pour réussir la lutte contre le trafic dans le pays.

1- Investigations

L'un des objectifs majeurs d'EAGLE-Côte d'Ivoire est d'identifier les principaux trafiquants de faune et de relever contre eux des preuves tangibles pouvant servir à leur condamnation. Les informations obtenues proviennent de deux types de sources : les enquêteurs et les informateurs. Les enquêteurs travaillent sur une base permanente avec le projet tandis que les informateurs sont des personnes fournissant des informations sans être liées au projet. A cet effet, 213 missions d'enquêtes ont été réalisées dans les District Autonome d'Abidjan, et dans les 31 régions du pays. Ces investigations portaient 348 cibles repartis sur l'ensemble du territoire national.

En 2025, les enquêtes et les observations de terrain ont permis de suivre des pistes concernant le trafic d'ivoires d'éléphants, de peaux de panthères. Le pays demeure à la fois un pays de transit et d'origine. Les ivoires d'éléphants par exemple, provenaient essentiellement de la région du Boukani au nord de la Côte d'Ivoire et du Loh-Djiboua, au centre-ouest de la Côte d'Ivoire.

Quant aux peaux de panthères, ils provenaient essentiellement du Burkina-Faso, du Libéria et du Ghana, des pays frontaliers à la Côte d'Ivoire.

Pour pallier à cela, EAGLE Côte d'Ivoire a renforcé sa collaboration avec les autres projets du réseau EAGLE afin de continuer à surveiller les connexions qui existent entre le trafic des espèces de faune en Côte d'Ivoire et les réseaux internationaux.

Indicateur

Nombre d'investigations menées en 2025	213
Investigation ayant abouti à une opération 2025	05
Nombre de nouveaux trafiquants ciblés en 2025	348

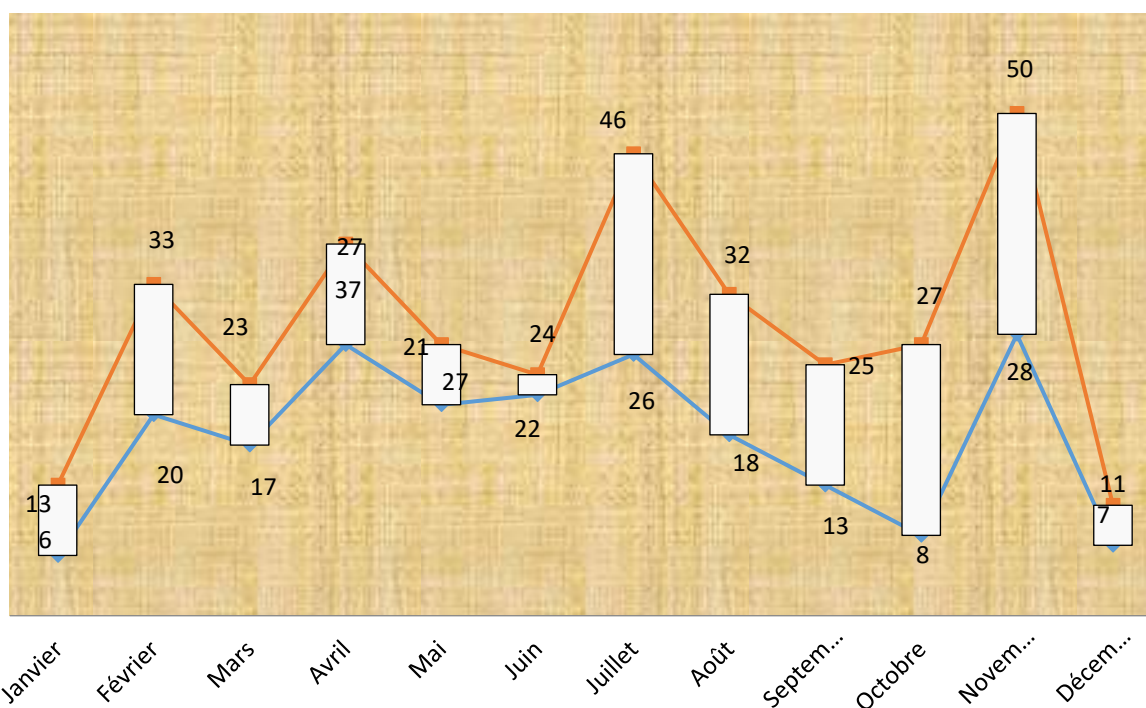
Sur ces 348 nouveaux trafiquants identifiés, dix (10) trafiquants ont été arrêtés en détention, circulation et tentative de commercialisation de plusieurs espèces animales intégralement protégées.

Tableau relatif aux missions d'enquêtes

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Nombre de missions d'enquêtes en 2025	06	20	17	27	21	22	26	18	13	08	28	07
Nombre de trafiquants ciblés en 2025	13	33	23	37	27	24	46	32	25	27	50	11

Graphique récapitulatif du nombre d'enquêtes et du nombre de trafiquants identifié en 2025

◆ Nombre de missions d'enquêtes en 2025
■ Nombre de trafiquants ciblés en 2025



2. Opérations

Indicateur

Nombre d'opérations en 2025	05
Nombre de trafiquants arrêtés en 2025	10

Dix (10) trafiquants d'espèces sauvages protégées ont été arrêtés en 2025 dont quatre (04) trafiquants d'ivoire d'éléphant, et six (06) trafiquants de peaux de panthères. Les opérations ont été réalisées sous couvert du Procureur de la République et sur le terrain en équipe conjointe comprenant l'UCT, la DPFE (Direction de la Police des Forêts de l'Eau) du MINEF, appuyées techniquement par EAGLE Côte d'Ivoire.

Le vendredi 24 janvier 2025 à Ferkessédougou, localité située au nord de la Côte d'Ivoire, deux présumés trafiquants d'ivoires d'éléphants furent interpellés avec en leur possession quatre défenses d'ivoires d'éléphants dissimulées dans un sac de voyage.

L'arrestation fût possible grâce au fruit de la collaboration entre l'Unité de lutte contre la Criminalité Transnationale Organisée (UCT), la Direction de la Police forestière et de l'Eau du Ministère des Eaux et Forêts (DPFE-MINEF) et EAGLE-Côte d'Ivoire dont ils ont bénéficié une assistance technique.



Les deux trafiquants avaient en leur possession 4 pointes d'ivoire

Les deux (02) présumés trafiquants avaient en leur possession quatre pointes d'ivoires d'éléphants qu'ils avaient soigneusement transportées de Banfora, localité située au Sud-ouest du Burkina-Faso jusqu'à Ferkessédougou au nord de la Côte d'Ivoire. Pour échapper à la vigilance des forces de l'ordre, ils avaient pris le soin de dissimuler les quatre pointes d'ivoires dans un sac de voyage puis avaient arpenté les pistes villageoises pour se rendre à Ferkessédougou.



Les ivoires étaient en provenance du Burkina-Faso, pays frontalier à la Côte d'Ivoire

Le commerce international de l'ivoire est déclaré illégal depuis 1989, mais les populations d'éléphants d'Afrique continuent de décroître. Chaque année 20.000 à 30.000 éléphants sont tués pour leurs ivoires, selon le Fonds mondial pour la nature (WWF) ; équivalent de 50 à 80 individus par jour.

Selon le rapport 2016 de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) sur le statut des éléphants africains, la population d'éléphants en Afrique de l'ouest oscillerait entre 2500 et 11.000 éléphants et entre 200 et 600 en Côte d'Ivoire, dont une centaine dans le parc National de la Comoé, une population encore très fragile qui aura besoin de plusieurs années pour se reconstituer.



Les trafiquants avaient pris le soin de dissimuler les quatre pointes d'ivoires dans un sac de voyage

Deux grands facteurs sont considérés comme étant la cause de cette baisse drastique de l'effectif des éléphants : d'une part, l'accroissement du trafic illégal d'animaux lié à la forte demande internationale de l'ivoire et d'autre part, l'exploitation abusive des ressources naturelles nécessaires aux éléphants du fait de l'agriculture industrielle et des occupations anarchiques de leur habitat.

Le jeudi 13 mars 2025, deux présumés trafiquants d'animaux furent mis aux arrêts à Bouna, localité située au nord-est de la Côte d'Ivoire avec trois peaux de panthères et des morceaux de peaux de plusieurs espèces fauniques. La première personne fut interpellée au moment où il s'apprêtait à écouler deux peaux de panthères dans une enceinte de la ville. Et la deuxième personne au marché de la ville lors de la perquisition qui a permis de saisir une peau de panthère juvénile et des morceaux de peaux de plusieurs espèces fauniques.

Les arrestations furent possibles grâce au fruit de la collaboration entre l'Unité de lutte contre la Criminalité Transnationale Organisée (UCT), la Direction de la Police forestière et de l'Eau du Ministère des Eaux et Forêts (DPFE-MINEF) et EAGLE-Côte d'Ivoire dont ils ont bénéficié l'assistance technique.



Les peaux de panthères saisies étaient en provenance du Burkina-Faso

Pour échapper à la vigilance des forces de l'ordre, le premier interpellé a pris le soin de dissimuler les deux peaux de panthère dans un sac en vue de les commercialiser. L'interpellation faite, les éléments de l'UCT remontent de fil en aiguille pour interpellier son complice qui s'avère être le propriétaire des peaux au grand marché de Bouna puis saisir une troisième peau de panthère juvénile, et des morceaux de peaux de panthères et produits fauniques.

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a classé la panthère comme quasi menacée en 2008, puis a élevé le classement à espèce vulnérable en 2016. Les principales menaces pesant sur l'espèce sont le trafic pour sa peau et ses os, utilisés en pharmacopée traditionnelle asiatique ainsi que les conflits avec les propriétaires de bétail et la raréfaction de ses proies.



Les deux interpellés sont des professionnels de vente de peaux d'animaux

La panthère est protégée au titre de l'annexe I de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) depuis juillet 1975, c'est-à-dire que l'exportation d'un spécimen nécessite la délivrance et la présentation préalables d'un permis d'exportation.

En Côte d'Ivoire, la panthère est inscrite au groupe I la loi N°2024-364 du 11 juin 2024 portant gestion de la faune. L'animal est intégralement protégé, donc le transport, la capture, la possession, la commercialisation d'un spécimen vivant ou mort est formellement interdit.

Le jeudi 23 avril 2025, deux présumés trafiquants d'animaux furent mis aux arrêts à Bondoukou, localité située au nord-est de la Côte d'Ivoire, avec trois peaux de panthères et deux crânes de panthères. L'arrestation fût possible grâce au fruit de la collaboration entre l'Unité de lutte contre la criminalité transnationale organisée (UCT), la Direction de la police forestière et de l'Eau du ministère des Eaux et Forêts (DPFE-MINEF) et EAGLE-Côte d'Ivoire, dont ils ont bénéficié de l'assistance technique.



Les peaux saisies ont été illégalement obtenues au Burkina-Faso

Les deux (02) présumés trafiquants furent interpellés avec en leur possession deux crânes de panthères et trois peaux de panthères qu'ils tentaient de vendre dans une enceinte de la ville. Selon les premiers éléments de l'enquête, les produits fauniques ont été illégalement obtenus au Burkina Faso, pays frontalier de la Côte d'Ivoire.



Les trafiquants ont pris le soin de dissimuler les produits fauniques dans un sac d'engrais

Pour échapper à la vigilance des forces de l'ordre, les présumés trafiquants ont pris le soin de dissimuler les produits fauniques dans un sac d'engrais pour les acheminer sur Bondoukou dans le but de les vendre.

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a classé la panthère comme quasi menacée en 2008, puis a élevé le classement à espèce vulnérable en 2016. Les principales menaces pesant sur l'espèce sont le trafic pour sa peau et ses os, utilisés en pharmacopée traditionnelle asiatique, ainsi que les conflits avec les propriétaires de bétail et la raréfaction de ses proies.

La panthère est protégée au titre de l'annexe I de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) depuis juillet 1975, c'est-à-dire que l'exportation d'un spécimen nécessite la délivrance et la présentation préalables d'un permis d'exportation.

En Côte d'Ivoire, la panthère est inscrite au groupe I de la loi n° 2024-364 du 11 juin 2024 portant gestion de la faune. L'animal est intégralement protégé, donc le transport, la capture, la possession, la commercialisation d'un spécimen vivant ou mort sont formellement interdits.

Le jeudi 12 juin 2025 à Bouaké, la deuxième grande ville du pays, deux présumés trafiquants d'animaux furent mis aux arrêts. Ils avaient en leur possession deux peaux de panthères, quatre têtes de vautours et ses huit pattes qu'ils tentaient de vendre dans une enceinte de la ville.

L'arrestation furent possible grâce au fruit de la collaboration entre l'Unité de lutte contre la criminalité transnationale organisée (UCT), la Direction de la police forestière et de l'Eau du ministère des Eaux et Forêts (DPFE-MINEF) et EAGLE-Côte d'Ivoire, dont ils ont bénéficié de l'assistance technique.



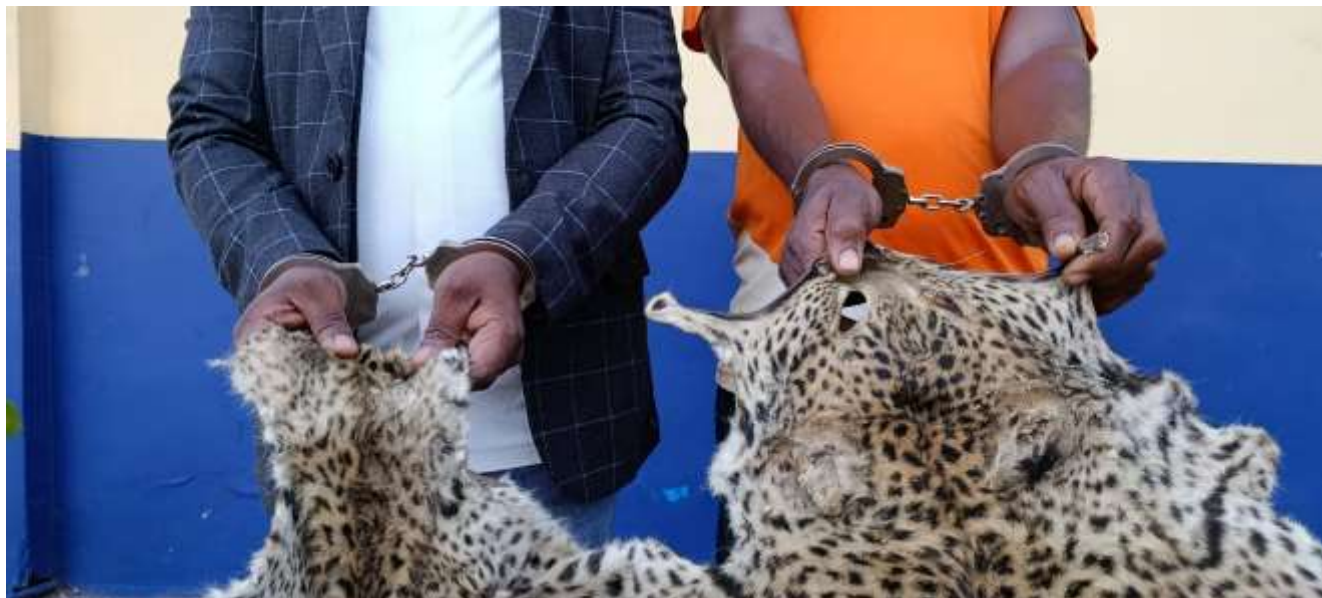
La panthère est protégée au titre de l'annexe I de la CITES.

Selon les premiers éléments de l'enquête, les produits fauniques ont été illégalement obtenus à Tougbo, localité située, près de la frontière du Burkina Faso, pays frontalier de la Côte d'Ivoire.

Pour échapper à la vigilance des forces de l'ordre, l'un des présumés trafiquants a pris le soin de dissimuler les produits fauniques dans un sac d'engrais, puis a arpenté les artères peu conventionnelles pour se rendre à Bouaké, à plus de 300 km de Tougbo, où l'attendait son potentiel complice devant l'assister dans la commercialisation de son trophée de chasse.

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) a classé la panthère comme quasi-menacée en 2008, puis a élevé le classement à espèce vulnérable en 2016. Les principales menaces pesant sur l'espèce sont le trafic pour sa peau et ses os, utilisés en pharmacopée traditionnelle asiatique.

La panthère est protégée au titre de l'annexe I de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) depuis juillet 1975, c'est-à-dire que l'exportation d'un spécimen nécessite la délivrance et la présentation préalables d'un permis d'exportation.



Les produits fauniques ont été illégalement obtenus à Tougbo.

Le mardi 09 septembre 2025 à Divo, localité située au sud-ouest de la Côte d'Ivoire, deux présumés trafiquants opérant dans le commerce illégal de l'ivoire furent interpellés, localité située au sud-ouest de la Côte d'Ivoire.

La première personne fût interpellée au moment où elle marchandait une pointe d'ivoire de 32 kg dans une enceinte de la ville. La seconde personne quant à elle fût interpellée quelques heures plus tard à la gare de taxis communaux de Divo. Les arrestations furent possibles grâce au fruit de la collaboration entre l'Unité de lutte contre la criminalité transnationale organisée (UCT), la Direction de la police forestière et de l'Eau du ministère des Eaux et Forêts (DPFE-MINEF) et EAGLE-Côte d'Ivoire, dont ils ont bénéficié de l'assistance technique.



La pointe d'ivoire a été scindé en deux pour être camouflée dans des sacs de riz.

Pour passer inaperçu, le premier interpellé pris le soin de scinder en deux la pointe d'ivoire appartenant probablement à un éléphant de plus de 4 tonnes puis l'a dissimulée dans deux sacs de riz de 100 kg chacun. Il l'a ensuite transporté pour la vendre dans une enceinte de la ville de Divo où il a été interpellé.

L'interpellation faite, les éléments de l'UCT ont suivi le fil de l'enquête pour interpellier une heure plus tard, le complice qui attendait patiemment à la gare des taxis de la ville située à 4 km du lieu de la transaction pour récupérer son dû. L'enquête a révélé que ce dernier a obtenu illégalement l'ivoire au Libéria, pays frontalier du côté ouest de la Côte d'Ivoire et l'a acheminé à Divo pour une valeur marchande plus grande.

Le commerce international de l'ivoire est déclaré illégal depuis 1989, mais les populations d'éléphants d'Afrique continuent de décroître. Chaque année 20.000 à 30.000 éléphants sont tués pour leurs ivoires, selon le Fonds mondial pour la nature (WWF) ; équivalent de 50 à 80 individus par jour.



Le commerce international de l'ivoire est déclaré illégal depuis 1989

Selon le rapport 2016 de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) sur le statut des éléphants africains, la population d'éléphants en Afrique de l'ouest oscillerait entre 2500 et 11.000 éléphants et entre 200 et 600 en Côte d'Ivoire, dont une centaine dans le parc National de la Comoé, une population encore très fragile qui aura besoin de plusieurs années pour se reconstituer.

Tableau de répartition des saisies de contrebandes par opérations en 2025

Opérations \ Saisie	Opération le 24 janvier 2025 à Ferké	Opération le 13 mars 2025 à Bouna	Opération à Bondoukou le 23 avril 2025	Opération à Bouaké le 12 juin 2025	Opération à Divo le 09 septembre 2025
Ivoires	02 pointes de kgs saisies				1 pointe d'ivoire de 32 kg saisie
Peaux de panthères	04 pointes d'ivoire d'éléphant	03 peaux de panthères	03 peaux de panthères saisies	02 peaux de panthères saisies	
Autres			2 crânes de panthères	4 têtes de vautours, 8 pattes de vautours,	

Tableau des Opérations du projet EAGLE-Côte d'Ivoire

Nombres d'opérations réalisées	Nombres de trafiquants arrêtés au cours des opérations	Types et quantités des produits fauniques saisis, autres saisies
05	10	40 kg d'ivoire d'éléphants, six (06) crânes et sept (07) peaux de panthères.

3. Légal

En 2025, la cellule juridique d'EAGLE est constituée d'une juriste. Le département juridique a eu pour mission :

- La transmission des preuves d'existence d'une infraction faunique ;
- La transmission des éléments des dossiers de trafiquants et des circonstances aggravantes ;
- L'appui à la rédaction des PV ;
- La mise à disposition d'analyse juridique et de notes d'information selon les affaires ;
- Le suivi des procès, visites régulières des trafiquants et dealers incarcérés ;
- La communication permanente avec les autorités.

Nombre de suivis d'audience	00
Nombre de trafiquants derrière les barreaux avant déferrement et placement sous mandat de dépôt au parquet	10
Nombre de trafiquants libérés au déferrement	02
Nombre de trafiquants condamnés	02
Nombre de trafiquants derrière les barreaux après jugement et condamnation	
Nombre de trafiquants ayant été condamnés à des peines d'emprisonnement avec sursis	00
Nombre de trafiquants en attente de procès	06
Nombre de trafiquants en fuite	00

Avec deux (02) personnes condamnées avec sursis, deux (02) libérations sans procès, et six (06) personnes en attente de procès, le taux de condamnation est insatisfaisant. Ces faibles peines sont la conséquence d'un manque de prise de conscience de certains magistrats malgré la bonne collaboration avec les parquets. Le constat est que certaines juridictions n'accordent pas d'intérêt pour les crimes fauniques. Ils privilégient une peine d'amende ou de sursis.

Le département juridique a travaillé sur le suivi juridique avant, pendant et après l'arrestation des trafiquants. Ainsi, il a fourni une assistance juridique pour les cas d'arrestation dont les dossiers étaient en instruction.

4. Média

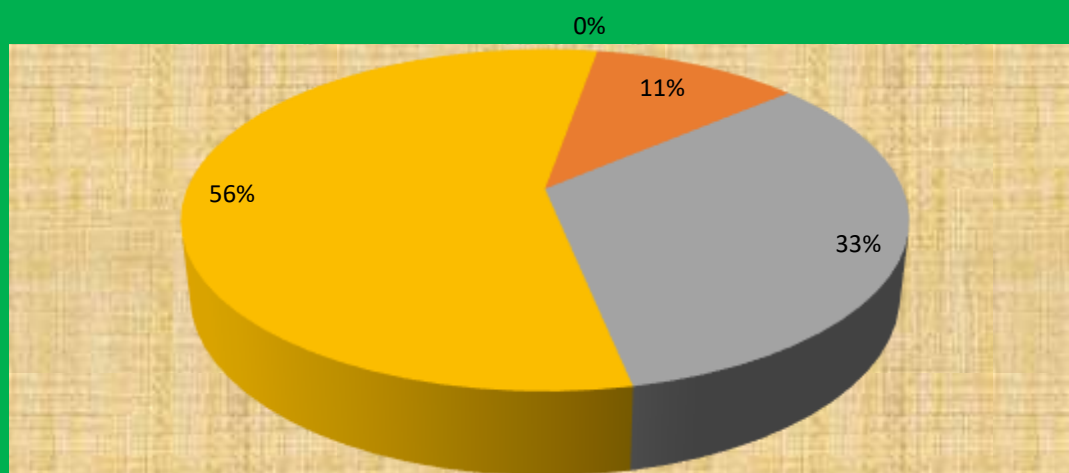
Le département média a au cours de l'année 2025 publié au total 191 articles médiatiques (Internet, radio, presse écrite) contre 329 l'année précédente. Les articles ont traité les questions liées à la protection des espèces sauvages en voie d'extinction, de la protection de la faune et de l'application de la loi sur les espèces sauvages, les arrestations, les poursuites pénales et la lutte contre la corruption. Le chargé média a couvert les cinq (05) opérations d'arrestations, et a aussi rencontré au cours de l'année 2025, des journalistes des médias locaux.

Tableau des productions médiatiques

Nombre total de pièces Médiatiques : 191			
Télévision	Radio	Presse écrite	Presse numérique
0	21	63	107

Graphique relatif aux publications médiatiques en 2025

■ Télé ■ Radio ■ Presse écrite ■ Internet



La presse en images

05 SOCIÉTÉ **le JOUR** N° 4309 du mercredi 26 au jeudi 27 mars 2025

Boua

Deux individus soupçonnés de trafic d'animaux arrêtés avec trois peaux de panthères

Grâce à une collaboration étroite entre l'Unité de lutte contre la criminalité transnationale organisée (Uct), la Direction de la police forestière et de l'eau du ministère des Eaux et forêts (Dpfe-miner), et l'assistance technique de l'ong Eagle-Côte d'Ivoire, des personnes soupçonnées de trafic d'animaux ont été mises aux arrêts.

Deux individus suspects de trafic d'animaux ont été arrêtés le jeudi 13 mars 2025 à Boua, en possession de trois peaux de panthères et de morceaux de peaux provenant de diverses espèces animales. Le premier suspect a été appréhendé alors qu'il tentait de vendre deux peaux de panthères dans une zone de la ville. Le second a été interpellé lors d'une perquisition au marché de Boua où une peau de panthère juvénile et des morceaux de peaux d'autres espèces ont été saisis. Ces arrestations ont été rendues possibles grâce à une collaboration efficace entre l'Unité de lutte contre la criminalité transnationale organisée (Uct), la Direction de la police forestière et de l'eau du ministère des Eaux et forêts (Dpfe-miner), et l'assistance technique de l'ong Eagle-Côte d'Ivoire. Afin de ne pas éveiller les soupçons des



Le premier individu d'arrestation est au centre.

Leurs de l'Uct ont rapidement suivi les pistes qui ont conduit à celle du complice, propriétaire des peaux, au grand marché de Boua. Lors de cette opération, une troisième peau de panthère juvénile et des morceaux supplémentaires de peaux de panthères et d'autres produits fauniques ont été saisis. Les deux suspects, appréhendés en flagrant délit de

détention, de circulation et de commercialisation illégale de produits fauniques, ont été placés en garde à vue à la préfecture de police de Bondoukou. Le lundi 17 mars 2025, ils ont été présentés devant la section détachée du tribunal de Boua où l'affaire a été mise en instruction. Les suspects ont été placés sous mandat de dépôt. Si leur culpabilité est confirmée, ils risquent une peine de prison de 10 à 20 ans ainsi qu'une amende comprise entre 10 millions et 100 millions de FCFA, conformément à la loi N°2024-364 du 11 juin 2024 régissant la gestion de la faune. La panthère a été classée "quasi menacée" par l'Union internationale pour la conservation de la nature (Uicn) en 2008, avant de passer à la catégorie "vulnérable" en 2016.

Adama Coulibaly

Article paru dans le journal « Le Jour plus » du 26 mars 2025.

Sujet : Interpellation d'un trafiquant de peaux de panthères à Boua

BOUA

Des présumés trafiquants d'animaux arrêtés avec trois peaux de panthère

Deux présumés trafiquants d'animaux ont été mis aux arrêts, le jeudi 13 mars 2025, à Boua, localité située au nord-est de la Côte d'Ivoire avec trois peaux de panthères et des morceaux de peaux de plusieurs espèces fauniques.

La première personne a été interpellée au moment où elle s'apprêtait à échanger deux peaux de panthères dans une zone de la ville. La deuxième personne au marché de la ville lors de la perquisition qui a permis de saisir une peau de panthère juvénile et des morceaux de peaux de plusieurs espèces fauniques.

Les arrestations ont été possibles grâce au fruit de la collaboration entre l'Unité de lutte contre la Criminalité Transnationale Organisée (Uct), la Direction de la Police forestière et de l'Eau du Ministère des Eaux et Forêts (Dpfe-Miner) et Eagle-Côte d'Ivoire dont ils ont bénéficié de l'assistance technique.

Pour échapper à la vigilance des forces de l'ordre, le premier interpellé a pris le soin de dissimuler les deux peaux de panthère dans un sac en vue de les commercialiser. L'interpellation faite, les éléments de l'Uct remanant de fil en aiguille pour interpellé son complice qui a suivi pour le propriétaire des peaux au grand marché de Boua puis saisi une troisième peau de panthère juvénile, et des morceaux de peaux de panthères et produits fauniques.



Après quoi, ils ont été défilés le lundi 17 mars 2025 à la Section détachée de Tribunal de Boua. L'affaire a été mise en instruction et les suspects ont été placés sous mandat de dépôt. Si les deux (ou) contrebandiers sont reconnus coupables, ils risquent une peine d'emprisonnement allant de dix (10) ans à vingt (20) ans et d'une amende de un million à cent millions de francs CFA si l'on se réfère à la loi N°2024-364 du 11 juin 2024 portant gestion de la faune.

L'Union internationale pour la conservation de la nature (Uicn) a classé la panthère comme quasi menacée en 2008, puis a élevé le classement à espèce vulnérable en 2016. Les principales menaces pesant sur l'espèce sont le trafic pour la peau et ses os, utilisés en pharmacopée traditionnelle asiatique ainsi que les conflits avec les propriétaires de bétail et la réduction de ses proies.

La panthère est protégée au titre de l'Annexe I de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (Cites) depuis juillet 1975, c'est-à-dire que l'exportation d'un spécimen nécessite la délivrance et la présentation préalable d'un permis d'exportation.

En Côte d'Ivoire, la panthère est inscrite au groupe I de la loi N°2024-364 du 11 juin 2024 portant gestion de la faune. L'animal est strictement protégé, donc le transport, la capture, la possession, la commercialisation d'un spécimen vivant ou mort sont formellement interdits.

Kane Sibrian avec ses amis

6 • ALLO POLICE ! N°790 du 24 au 30 mars 2025

Article paru dans l'hebdomadaire « Allo police » du 24 mars 2024.

Sujet : Arrestation de 2 présumés trafiquants de peaux de panthères à Boua.

FERKESSEDODOUGOU / TRAFIC D'IVOIRES

De présumés trafiquants arrêtés

Une opération conjointe menée, le vendredi 24 janvier 2025, par l'unité de lutte contre la criminalité transnationale organisée (Uct), la Direction de la police forestière et de l'eau du Ministère des Eaux et Forêts (Dpe-Mef) et Eagle Côte d'Ivoire, a permis l'arrestation de deux individus à Ferkessedougou, dans le Nord Ivoirien. Selon nos sources, les deux hommes étaient en possession de quatre (4) défenses d'ivoire dissimulés dans un sac de voyage. Les présumés trafiquants avaient transporté les parties d'ivoire de puis Banfora au Burkina Faso, jusqu'à Ferkessedougou, en empruntant des pistes villageoises afin de ne pas éveiller des soupçons. Leur stratégie n'a pas fonctionné, et ils ont été appréhendés au flagrant délit de détention, de circulation et de commercialisation illégale de produits fauniques.

Cette arrestation, notons-le, est le fruit d'une collaboration étroite entre les différentes entités impliquées. L'Uct, la Dpe-Mef et Eagle Côte d'Ivoire ont travaillé de concert pour mettre hors d'état de nuire ces trafiquants.

Les deux individus ont été placés en garde à vue au commissariat de Kothago, puis ont été transférés à l'Uct, à Abidjan. Ils ont été déferés devant la Justice, le mardi 28 janvier 2025, et placés sous mandat de dépôt au Pôle pénitentiaire d'Abidjan par le Juge.

Ils sont reconnus coupables des faits à eux reprochés. Ils risquent des peines allant de 10 à 20 ans de prison et des amendes de 10 à 100 millions de F Cfa, conformément à la loi n° 2024-364 du 11 juin 2024 portant gestion de la faune.

Severin DJANJA



Les présumés trafiquants arrêtés risquent de lourdes peines. (Ph. Dji)

Évariste N'GUESSAN
(Correspondant régional)

BETTIÉ / TRAFIC ILLICITE

Plus d'une tonne de faux médicaments saisis

Les éléments de l'antenne régionale de la Direction de la police des stupéfiants et des drogues (Dpsd) d'Abidjan ont effectué une opération dans la localité de Bettie, le mardi 28 janvier 2025, dans le cadre de l'opération "Janvier 20".

Exploitant une information faisant état de ce que des individus s'adonnaient à un trafic illégitime de médicaments de qualité inférieure et falsifiés (MFI), ces policiers ont débarrasé au quartier Châteaux. Ils y ont découvert 1,2 tonne de stupé d'une valeur marchande estimée à 1 125 000 F Cfa.

Ces policiers ont transporté cette importante quantité à leur base, avant d'y ouvrir une enquête en vue d'identifier et d'interpeller les propriétaires de ces produits interdits.

M'BRA Noman

Une importante quantité de MFI a été découverte. (Ph. Dji)

soirinfo 9075 du vendredi 31 janvier 2025

page 16

TRAFIC D'ANIMAUX

Des ivoires en provenance du Burkina Faso saisis à Ferkessedougou

. 2 présumés trafiquants interpellés

Francis SOUBHONÉ

Deux (02) présumés trafiquants ivoiriens ont été interpellés le vendredi 24 janvier 2025 à Ferkessedougou, au nord de la Côte d'Ivoire. Ces derniers ont été pris en possession de 4 défenses d'ivoire dissimulés dans un sac de voyage. L'arrestation a été possible grâce au fruit de la collaboration entre l'unité de lutte contre la criminalité transnationale organisée (Uct), la Direction de la police forestière et de l'eau du ministère des Eaux et Forêts (Dpe-Mef) et Eagle Côte d'Ivoire, dont ils ont bénéficié de l'assistance technique.

Comme l'indique une note d'information transmise à L'inter les deux (02) présumés trafiquants interpellés étaient en provenance de Banfora, localité située au Sud-ouest du Burkina-Faso. Pour échapper à la vigilance des forces de l'ordre, ils ont pris le soin de dissimuler soigneusement ces quatre parties d'ivoires dans un sac de voyage puis ont emprunté les pistes villageoises pour se rendre à Ferkessedougou.

Arrêtés pour flagrant délit de détention, de circulation et de commercialisation illégale de produits fauniques, les prévenus ont été placés en garde à vue au commissariat de police de Kothago, puis à l'Uct à Abidjan. Ils ont été déferés devant la Justice, le mardi 28 janvier 2025, et placés sous mandat de dépôt au Pôle pénitentiaire d'Abidjan par le Juge.

Ils sont reconnus coupables des faits à eux reprochés. Ils risquent des peines allant de 10 à 20 ans de prison et des amendes de 10 à 100 millions de F Cfa, conformément à la loi n° 2024-364 du 11 juin 2024 portant gestion de la faune.

Severin DJANJA

Ces présumés trafiquants, s'ils sont reconnus coupables, risquent jusqu'à 20 ans de prison. (Ph. Dji)

Selon l'Assemblée a décidé que l'Union Inter-nationale pour la conservation de la nature (Uicn) sur le statut des éléphants africains, la population d'éléphants en Afrique de l'Ouest oscille entre 2500 et 11.000 individus et entre 200 et 400 en Côte d'Ivoire, dont une centaine dans le Parc national de la Comoé, une population encore très fragile qui aura besoin de plusieurs années pour se reconstruire. Deux grands facteurs sont considérés comme étant la cause de cette baisse drastique de l'effectif des éléphants : d'une part, l'accroissement du trafic légal d'animalité à la forte demande internationale de l'ivoire et d'autre part, l'exploitation abusive des ressources naturelles nécessaires aux éléphants du fait de l'agriculture industrielle et des occupations agricoles de leur habitat.

contact@firstnewsci.com

Article paru dans le quotidien « Soir info » du 31 Janvier 2025.

Sujet : Interpellation de deux trafiquants d'ivoire à Ferkessedougou

Article paru dans le quotidien « L'inter » du 30 janvier 2025.

Sujet : Arrestation de deux trafiquants d'ivoire à Ferkessedougou

Bouaké/ Protection de la faune et de la flore
Deux individus arrêtés pour trafic illégal de peaux de panthères et de vautours



Des peaux de vautours et de panthères confisquées à Bouaké.

Deux présumés trafiquants d'espèces protégées ont été interpellés à Bouaké, le mardi 12 juin 2025, alors qu'ils tentaient de vendre des produits issus d'animaux sauvages. Les forces de l'ordre ont saisi deux peaux de panthères, ainsi que quatre skins et huit pattes de vautours dissimulés dans un sac d'engrais. L'opération, menée conjointement par l'Unité de lutte contre la criminalité transnationale organisée (Uct), la Direction de la police judiciaire et de l'exécution des peines de l'exécutif des Hauts de Côte d'Ivoire, avec l'appui technique de l'Ona, l'Eagle-Côte d'Ivoire, a permis de mettre fin à cette tentative de commercialisation illégale. Selon les premiers éléments de l'enquête, les spéci-

2024-2025 du 11 juin 2024 sur la gestion de la faune. Classée comme espèce vulnérable par l'Union internationale pour la conservation de la nature (Uicn), la panthère est protégée par la Convention CITES depuis 1973. En Côte d'Ivoire, sa capture, sa détention ou sa commercialisation vivante ou morte est strictement interdite. Ces mesures visent à empêcher le braconnage et le com-

Yopougon/ Un fonctionnaire de police aux arrêts après le décès d'un adolescent de 14 ans
Retour sur les circonstances du drame

Ue drame a secoué le quartier d'Azim, à Yopougon, dans la soirée du lundi 16 juin 2025. Kévin, Christ M'Boan, 16 ans, a trouvé la mort dans des circonstances tragiques impliquant un fonctionnaire de police. Pour l'instant, selon les premières informations recueillies, c'est le policier lui-même qui a frappé l'adolescent, âgé de 14 ans, au centre du marché urbain communal de Yopougon Azim à 19h30. Le personnel de garde n'a pu que constater son décès à l'arrivée. L'informateur de garde a noté une agression visible sur le visage de la victime. Des témoignages de riverains, recueillis sur place, indiquent que



L'adolescent Kévin Christ M'Boan a été tué à mort par un policier.

sur les lieux pour procéder aux premières constatations. Infortuné des faits, le blessé a immédiatement été transporté à l'hôpital. L'agent incriminé a été placé à la disposition des services d'enquête. Une procédure judiciaire a été ouverte afin de faire toute la lumière sur les circonstances exactes de ce drame. Dans un souci de transparence et de confiance de la population, le ministre de la Justice, de la Famille et de l'Enfant, Nassirou Traoré, a exprimé sa profonde tristesse face à cette tragédie, tout en assurant que les autorités veilleront à ce que justice soit faite.

Adama Coulibaly

TOUJOURS PRÈS DE CHEZ VOUS
Des trafiquants de peaux de panthères et de vautours arrêtés



Deux présumés trafiquants d'espèces protégées ont été interpellés à Bouaké, le mardi 12 juin 2025, à Bouaké, la dernière grande ville du pays. Ils avaient en leur possession deux peaux de panthères, quatre skins de vautours et huit pattes de vautours dissimulés dans une sacoche de la ville. L'arrestation a été possible grâce au fruit de la collaboration avec l'Unité de

lutte contre la criminalité transnationale organisée (Uct), la Direction de la police judiciaire et de l'exécution des peines de l'exécutif des Hauts de Côte d'Ivoire, ainsi que des membres de l'Ona, l'Eagle-Côte d'Ivoire, avec l'appui technique de l'Ona. Selon les premiers éléments de l'enquête, les produits saisis ont été dissimulés dans un sac d'engrais, près de la frontière de Bouaké, dans le quartier de la frontière de Bouaké. Pour échapper à la vigilance des forces de l'ordre, ces deux présumés trafiquants ont pris le soin de dissimuler les produits, dissimulés dans un sac d'engrais, près de la frontière de Bouaké, dans le quartier de la frontière de Bouaké. Après que, ils ont été interpellés le 12 juin 2025 au pôle pénal, économique et financier d'Abidjan, en Côte d'Ivoire. Si les deux (2) contre-indicés sont restés soupçonnés, ils ont ouvert une guise d'interrogatoire en vertu de l'article 102 de la loi n° 2024-016, du 14 juin 2024 portant réforme de la justice. L'Union internationale pour la conservation de la nature (Uicn) a classé la panthère comme quasi-éteinte en 2018, puis a élevé le classement à espèce vulnérable en 2021. Les pertes sont énormes puisque par l'espèce sont le trafic pour sa peau et ses os, utilisés en pharmacopée traditionnelle asiatique. La panthère est protégée au titre de l'Annexe I de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) depuis juillet 1973, c'est-à-dire que l'exportation d'un spécimen nécessite la délivrance et la présentation préalable d'un permis d'exportation. En Côte d'Ivoire, la panthère est inscrite au groupe I de la loi n° 2024-016, du 14 juin 2024 portant réforme de la justice. L'animal est strictement protégé, donc le transport, la capture, la possession, la commercialisation d'un spécimen vivant ou mort sont formellement interdits.

CRUAUTÉ À N'DOTRÉ
elle brûle sa nièce avec un couteau



Article publié dans le Quotidien « Le Jour Plus » du 19 juin 2025

Sujet : Interpellation de deux trafiquants de peaux de panthères à Bouaké

Article paru dans l'Hebdomadaire « Allo Police » du 23 juin 2025

Sujet : Interpellation de deux trafiquants de peaux de panthères à Bouaké

Trafic d'espèces protégées 10 PERSONNES INTERPELLÉES

7 peaux de panthère, 6 crânes de panthères et 40 kg d'ivoire d'éléphants. C'est le bilan à mi-parcours de l'année 2025 des activités de l'Ong Eagle-Côte d'Ivoire en collaboration avec les autorités ivoiriennes.



Les trafiquants d'espèces protégées ont des ramifications avec le trafic de la drogue (Ph: DR)

Ambroise TIETIE

Selon un communiqué de l'Ong Eagle-Côte d'Ivoire engagée contre le trafic des espèces sauvages protégées dont

nous avons reçu copie, ces différentes saisies sont le fruit de la collaboration entre l'Unité de lutte contre la criminalité transnationale organisée (UCT), la Direction de la police forestière et des eaux (DPFE) du ministère des Eaux et Forêts et

Eagle-Côte d'Ivoire qui assure l'assistance technique. Cette assistance a conduit également à l'interpellation de dix (10) présumés trafiquants d'espèces sauvages protégées. L'Ong révèle que les produits fauniques saisis cette année 2025 pro-

viennent essentiellement du Burkina-Faso, du Libéria et du Ghana, des pays frontaliers à la Côte d'Ivoire.

Le pays serait à la fois un marché local et une zone de transit. Les produits fauniques s'échangeraient en petites quantités sur le territoire, mais également en grosses quantités à l'export, avec des réseaux bien implantés. Pour pallier cela, l'Ong appelle à une application stricte de la loi n° 2024-364 du 11 juin 2024 portant gestion de la faune qui réglemente la gestion de la faune en Côte d'Ivoire. Cette loi prévoit des condamnations allant de six (06) mois à 20 ans et des amendes allant de 500 000 à 20 millions Cfa. Elle estime que, la non-application de la loi crée un environnement favorable à l'invasion de trafiquants internationaux pouvant engendrer des maux annexes, tels que le trafic d'armes, de la drogue et des personnes. « Au vu de la légèreté des peines encourues, beaucoup de magistrats ne mesurent pas la gravité de ces infractions et réduisent les sanctions aux amendes

pénales, ce qui renforce le sentiment d'impunité des trafiquants », dénonce l'Ong.

Ce trafic est corrélé avec celui de la drogue

Selon celle-ci, le trafic d'espèces sauvages protégées est corrélé avec le trafic de drogue et d'armes car c'est une activité de criminalité transnationale organisée qui utilise des itinéraires, des réseaux et des méthodes similaires. Ces trafics s'exploitent mutuellement, car les mêmes organisations criminelles les gèrent, utilisant des itinéraires, des sociétés écran et des méthodes de fraudes similaires pour acheminer des produits illégaux. Ce qui fait que le trafic des espèces protégées est le quatrième marché mondial après la drogue, les armes et les êtres humains. Il génère entre sept (07) et vingt-trois (23) milliards Cfa, selon l'ONU. Présente en Côte d'Ivoire depuis 2017, l'Ong Eagle travaille dans le seul but d'assister les autorités à combattre le trafic d'es-

pèces protégées. Lutter contre la corruption, traduire les trafiquants devant la justice, les faire condamner et s'assurer qu'ils purgent leurs peines. À ce jour, c'est plus de 90 trafiquants interpellés, 4000 kg d'écaïlles de pangolin et 800 kg d'ivoire saisis.

En un MOT

Niakara : Cinq magasins consumés par le feu au quartier Résidentiel 2

Cinq magasins ont été ravagés par un incendie, au petit matin du vendredi 24 octobre 2025, au quartier Résidentiel 2 de Niakara (région du Hambol, centre-nord), causant d'importants dégâts matériels. Selon des témoins et des propriétaires de commerces consumés par les flammes, c'est un bras-

Article publié par le quotidien « L'Avenir » le 25 novembre 2025.

Sujet : Bilan des activités 2025 d'EAGLE-CI

10 NATION LE QUOTIDIEN D'ABIDJAN N°4961 DU MERCREDI 22 OCTOBRE 2025

LUTTE LE TRAFIC DES ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

L'ONG EAGLE-Côte d'Ivoire et ses partenaires font le bilan partiel de 2025

La lutte contre le trafic des espèces animales protégées en Côte d'Ivoire, est certes difficile mais porte ses fruits.

Le bilan à mi-parcours 2025 de cette lutte a été fait par l'ONG EAGLE-Côte d'Ivoire en collaboration avec les autorités ivoiriennes.

En effet, dans un communiqué de cette ONG dont nous avons reçu copie, il ressort que 10 présumés trafiquants ont été interpellés et 40 kg d'ivoire d'éléphants, six (06) crânes et sept (07) peaux de panthères, ont été saisis. Ces résultats constituent le bilan à mi-parcours de l'année 2025 de cette lutte.

Selon ce communiqué, ces différentes saisies sont le fruit de la collaboration entre l'Unité de lutte contre la criminalité transnationale organisée (UCT), la Direction de la police forestière et des eaux (DPFE) du ministère des Eaux et Forêts et



EAGLE-Côte d'Ivoire qui assure l'assistance technique.

Par ailleurs, le communiqué révèle que les produits fauniques saisis cette année 2025 proviennent essentiellement du Burkina-Faso, du Libéria et du Ghana, des pays frontaliers à la Côte d'Ivoire. Le pays serait à la fois un marché local et une zone de transit. Les produits fauniques s'échangeraient en

petites quantités sur le territoire, mais également en grosses quantités à l'export, avec des réseaux bien implantés.

Ainsi pour pallier cela, l'ONG appelle à une application stricte de la loi n° 2024-364 du 11 juin 2024 portant gestion de la faune qui réglemente la gestion de la faune en Côte d'Ivoire. Cette loi prévoit des condamnations allant de six (06)

mois à 20 ans et des amendes allant de 500 000 à 20 millions de francs CFA.

Selon elle, c'est la non-application de la loi crée un environnement favorable à l'invasion de trafiquants internationaux pouvant engendrer des maux annexes, tels que le trafic d'armes, de la drogue et des personnes. « Au vu de la légèreté des peines encourues, beaucoup de magistrats ne mesurent pas la gravité de ces infractions et réduisent les sanctions aux amendes pénales, ce qui renforce le sentiment d'impunité des trafiquants », dénonce-t-elle.

A en croire l'ONG, le trafic d'espèces sauvages protégées est corrélé avec le trafic de drogue et d'armes car il est une activité de criminalité transnationale organisée qui utilise des itinéraires, des réseaux et des méthodes similaires. Ces trafics s'exploitent mutuellement, car les

mêmes organisations criminelles les gèrent, utilisant des itinéraires, des sociétés écran et des méthodes de fraudes similaires pour acheminer des produits illégaux. Ce qui fait que le trafic des espèces protégées est le quatrième marché mondial après la drogue, les armes et les êtres humains. Il génère entre sept (07) et vingt-trois (23) milliards de francs CFA selon l'ONU.

Présente en Côte d'Ivoire depuis 2017, l'ONG EAGLE travaille dans le seul but d'assister les autorités à combattre le trafic d'espèces protégées, lutter contre la corruption, traduire les trafiquants devant la justice, les faire condamner et s'assurer qu'ils purgent leurs peines. Faut-il le rappeler, ce jour, c'est plus de 90 trafiquants interpellés, 4000 kg d'écaïlles de pangolin et 800 kg d'ivoire saisis.

BS

Article publié par le quotidien « Le Quotidien d'Abidjan » le 22 octobre 2025.

Sujet : Bilan 2025 de l'Ong EAGLE-Côte d'Ivoire.

5. Management

Au cours de l'année 2025, EAGLE-Côte d'Ivoire est resté sur la bonne dynamique de l'année précédente pour booster les activités de manière quantitatives et qualitatives dans tous les départements. Ce qui a permis la mise aux arrêts de dix (10) trafiquants réalisés courant 2025.

Le coordonnateur adjoint a consenti des efforts dans l'optique d'atteindre les objectifs du projet. Dans cette veine, il a suivi les dossiers d'accord de collaboration d'avec le MINEF, l'UCT, et rencontré bien d'autres acteurs d'application de la loi. Le Coordinateur adjoint du projet a également coordonné les activités de tous les autres départements et fait des sessions de formation pour renforcer les capacités de l'équipe et une amélioration surtout des investigations.

6. Relation extérieure

EAGLE-Côte d'Ivoire continue de collaborer avec le gouvernement ivoirien en menant des rencontres avec différentes autorités : le ministère des Eaux et Forêts, le ministère de la Justice et Gardes des Sceaux, le ministère de l'intérieur et de la sécurité à travers son Unité de Lutte contre la Criminalité Transnationale Organisée (UCT). Des relations sont également entretenues avec les diplomates, les organismes nationaux et internationaux officiant dans l'environnement en vue de conjuguer nos efforts dans la lutte contre le trafic d'espèces protégées.

Le coordinateur adjoint a également, rencontré à maintes reprises les officiers de l'UCT, à l'effet d'avancer sur les grandes enquêtes et de préparer les cinq (05) opérations qui ont eu lieu au cours de l'année 2025.

7. Perception de la répression contre les trafiquants et la criminalité faunique

Le Projet EAGLE Côte d'Ivoire a assisté les autorités ivoiriennes sur cinq (05) affaires en 2025 (saisies et/ou arrestations de présumés trafiquants) liées au trafic des espèces sauvages. Ce sont au total dix (10) trafiquants qui ont été interpellés avec plus de 40 kg d'ivoires d'éléphants, sept (07) peaux de panthères sur l'étendue du territoire national.

Les produits fauniques saisis au cours de l'année 2025 provenaient essentiellement du Burkina-Faso, du Libéria et du Ghana, des pays frontaliers à la Côte d'Ivoire. Le pays serait à la fois un marché local et une zone de transit. Les produits fauniques s'échangeraient en petites quantités sur le territoire, mais également en grosses quantités à l'export, avec des réseaux bien implantés.

Pour pallier à cela, EAGLE Côte d'Ivoire a renforcé sa collaboration avec les autres projets du réseau EAGLE afin de continuer à surveiller les connexions qui existent entre le trafic des espèces de faune en Côte d'Ivoire et les réseaux internationaux.

Ces données résultent de multiples enquêtes visant à démanteler les réseaux de trafiquants d'espèces sauvages. Ces enquêtes ont été menées de concert avec l'Unité de lutte contre la criminalité transnationale organisée (UCT), la Direction de la Police Forestière et des Eaux (DPFE) du ministère des Eaux et Forêts, et le projet EAGLE Côte d'Ivoire.

En outre, les saisies et interpellations montrent l'ampleur du trafic d'espèces sauvages. Elles mettent en évidence les ramifications régionales et internationales de certains réseaux et la facilité avec laquelle les trafiquants se jouent des frontières. De plus, ces saisies pourraient ne laisser entrevoir que la partie émergée du trafic et de ses réseaux sous-jacents.

Si la dynamique des enquêtes de 2025 se poursuit, d'autres saisies et découvertes de réseaux permettront sans doute d'en apprendre davantage. Les ivoires d'éléphant proviennent de l'intérieur du pays et des pays de la sous-région et sont vraisemblablement destinés aux marchés asiatiques. Ce qui fait que la Côte d'Ivoire est à la fois un pays d'origine et de transit. Fort heureusement que la loi faunique depuis juin 2024 est dissuasif contrairement l'ancienne loi du 4 août 1965 relatif à la protection de la faune et à l'exercice de la chasse, qui prévoyait 12 mois de prison au maximum assorties d'une amende de 3000 à 300.000 FCFA.

La nouvelle loi du 11 juin 2024, prévoit une peine d'emprisonnement allant de dix (10) ans à vingt (20) ans et d'une amende de 10 millions à 100 millions de francs CFA. Cette loi représente en effet une bouffée d'oxygène pour la lutte contre les crimes fauniques en Côte d'Ivoire. L'Etat ivoirien semble joindre mains et pieds pour mettre un terme au trafic des espèces sauvages protégées. La Côte d'Ivoire rejoint ainsi les pays d'Afrique centrale comme le Cameroun, la République du Congo et le Kenya en Afrique australe qui ont une peine d'emprisonnement élevée.

Pour terminer, la Côte d'Ivoire est une bonne élève en matière de lutte faunique car elle dispose d'unités fortes et compétentes (DPFE, UCT...).

Conclusion

L'année 2025 était le rendez-vous des opérations et de la consolidation des acquis de l'ensemble de l'équipe d'EAGLE-Côte d'Ivoire.

Des investigations ont été menées et des arrestations ont été faites. Dix (10) personnes ont été incarcérées et jugées. Les tribunaux se sont mieux familiarisés avec les textes et comprennent surtout l'importance de la protection des espèces menacées. Le projet EAGLE-Côte d'Ivoire continue d'entretenir de bonnes relations avec les autorités ivoiriennes et plus particulièrement avec la Direction de la Police forestière et de l'Eau du Ministère des Eaux et Forêts (DPFE-MINEF) et l'Unité de lutte contre la Criminalité Transnationale Organisée (UCT).

Les perspectives de l'année 2026 sont relatives au maintien du niveau des opérations, à la signature des accords de partenariat nécessaires, à l'organisation de formations au profit des autorités compétentes.